

ANNEE 1963 - 0 - N° 201 /PR/CH.

Décret portant nomination et
promotion dans l'Ordre National du
Dahomey à l'occasion de la visite
officielle au Sénégal de Mr le
Président de la République du Dahomey,
du 1er au 8 Mai 1963.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL,

- VU la Loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey ;
VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre
National du Dahomey et la Loi modificative subséquente
N°62-14 du 26 Février 1962 ;
VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination
du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R É T E :

Article 1er - A l'occasion de la visite officielle au Sénégal du 1er au
8 Mai 1963, les personnalités dont les noms suivent sont nommées et promues
dans l'Ordre National du Dahomey aux dignités et grades ci-après indiqués,
pour prendre rang du 1er Mai 1963 :

A la Dignité de Grand-Croix

Et Hadj SEYDOU NOUROU TALL Grand Marabout à Dakar

A la Dignité de Grand Officier

M. FORESTER Isaac Président de la Cour Suprême

Au Grade de Commandeur

MM. BADARA M'BENGUE Alioune	Ministre des Travaux Publics
BADIANE Emile	Ministre de l'Enseignement Technique
CISSE DIA Amadou	Ministre de la Défense et des Forces Armées
DIAKHATE Lamine	Ministre de l'Information
Colonel DIALLO Jean Alfred	Chef d'Etat-Major des Forces Armées Sénégalaises
MM. FOFANA Abdoulaye	Ministre de l'Intérieur
KARIM GAYE Amadou	Ministre de l'Economie Rurale
Général POTIN Claude	Grand Chancelier de l'Ordre National
Mgr THIANDOUM Hyacinthe	Archevêque de Dakar
M. BOYE Ibrahim	Procureur Général à la Cour Suprême

Au Grade d'Officier

MM.	AGUESSY Dominique Cyrille	Médecin à l'Institut d'Hygiène de Dakar
	CISSE BEN Madhi	Directeur de l'Animation Rurale
	COLLIN Jean	Gouverneur de la Région du Cap Vert
	COULBARY André	Chef du Protocole
	d'ALMEIDA Aristide	Chef du Bureau principal des S.A.F.C.
	DELMAS Robert	Député à l'Assemblée Nationale
	DIOUF N'Dofène	Secrétaire d'Etat, chargé des relations avec le Parlement
	DIOURY Sidi Mohamed	Directeur de l'Urbanisme et de l'Habitat

Capitaine LY Amadou

Chef du Cabinet Militaire

MM. GUEYE Sarba

Secrétaire Général de la Section U.P.S. de Dakar

THIAM Habib

Secrétaire d'Etat chargé du Plan et du Développement

Commandant WANE

Au Grade de Chevalier

MM.	AHYTE Etienne	Médecin à Dakar
	BOURGUIGNON Nicolas	Médecin à Dakar
	COVI Dossou Lucien	Pharmacien à Dakar
	DABO Issa	Contributions Directes - Saint-Louis
	DACOSTA Patron	Chef de Bureau à la Présidence de la République
	DECKON Messan Bernard	Secrétaire de Direction en retraite
	DIAYE Moustapha	Inspecteur Primaire
	DIENG Amadou	Inspecteur des Impôts
	FAYEMI Pierre	Pharmacien à Dakar
	GUEYE Maradou	Commissaire Central
	M'BODJE Mamadou Kabirou	Chef de Cabinet du Président de la République
	NARBAY Edmond	Enseignement
Dr.	QUENUM Alfred	Professeur Agrégé
MM.	ROBIN Robert	Inspecteur de l'Enseignement
	SENGHOR Jean	Chemin de Fer
	SENGHOR Simon	Médecin-Conseiller Technique au Ministère de la Santé
	TERRISSE André Jean	Inspecteur de l'Enseignement
Dr.	TOSSOU Henri	Professeur à Dakar.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié
au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 30 Avril 1963

Par le Président de la République,
le Grand Chancelier de l'O.N.D.

Hubert MAGA

M. S. COULIBALY

Ampliations

PR	15
MAE	5
Grande Chancellerie	10
SGG	4
Intéressés	42
JORD	1